

RETOUR D'EXPÉRIENCE

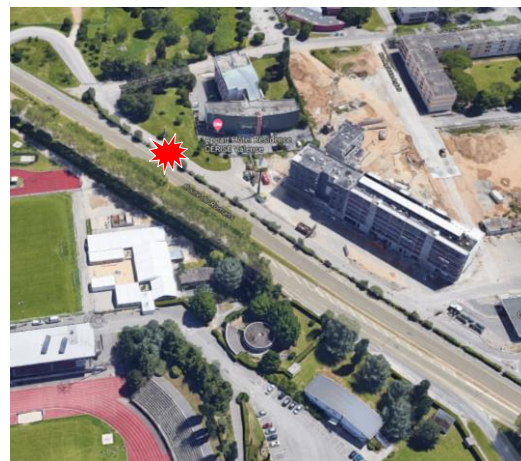
CDIS 26

BLESSÉ PAR ARME À FEU
Rue Claude Bernard - Quartier Le PLAN- VALENCE

RETEX SAP
GSO-DEP N°77

Contexte opérationnel

Le lundi 1^{er} février 2021 à 18h00, les secours sont engagés pour une « SUV – Hémorragie sévère- Plaie par arme (à feu, blanche) » rue Claude Bernard au sein du quartier du Plan commune de Valence . Sur le ticket de départ les mentions suivantes sont précisées « Auteur enfui, 5 impacts de balles, la police se rend SLL ». Le climat opérationnel est sous tension suite à des interventions similaires le 28 janvier 2021 pour une agression par arme à feu à Pôle emploi à Valence (voir [RETEX n°74](#)) et le dimanche 30 janvier pour une plaie par arme à feu à Bourg lès Valence.



Moyens engagés au départ



VSAV



SMUR

Situation à l'arrivée

- Agression par arme à feu d'un homme seul au volant de son véhicule
- Une victime homme adulte touchée au thorax par plusieurs impacts de balles en ACR
- Le tireur a pris la fuite avant l'arrivée des secours
- De nombreux badauds sont présents sur les lieux
- Les forces de l'ordre sont sur les lieux.

Premières actions engagées

➤ Actions engagées par le CTA CODIS :

- le départ est immédiatement complété avec 1 CDG,
- confirmation par radio au VSAV et au chef de groupe de l'engagement des forces de l'ordre.

➤ Actions engagées par le CA du VSAV:

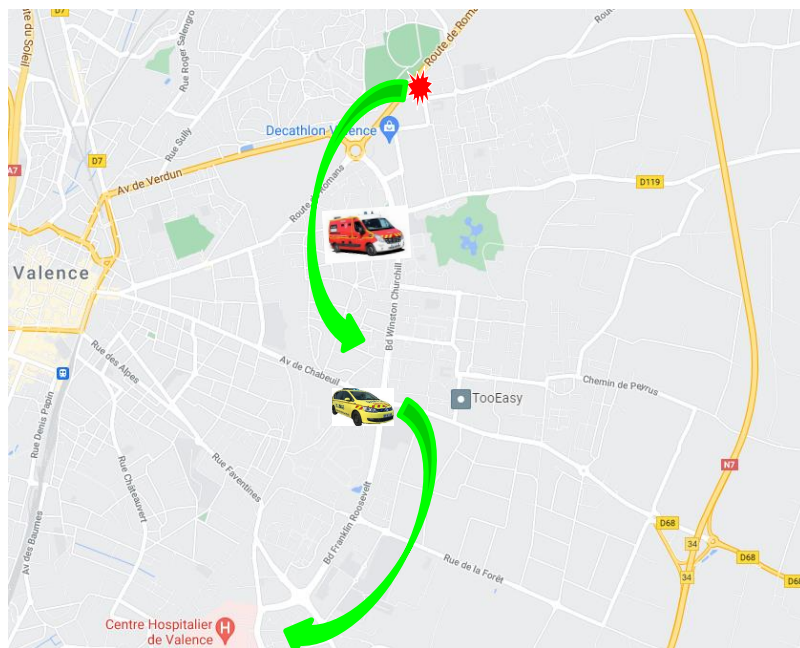
- constate lors du transit la présence SLL de 3 véhicules des forces de l'ordre,
- prise en compte de la victime en ACR dans son véhicule,
- ressent la tension sur la zone d'intervention en raison de la présence d'environ environ 50 personnes autour du véhicule et sur un talus surplombant le véhicule,
- décide de l'extraction rapide de la victime pour procéder à la RCP dans le VSAV qui se trouve à environ 20m.

Situation opérationnelle



À l'arrivée sur les lieux du chef de groupe Saint Marcel, la situation est la suivante à 18h10 :

- victime en ACR est en cours de RCP dans le VSAV2 SMV,
- la victime a été touchée par 5 impacts de balles au thorax, à la joue et à la tempe,
- environ une cinquantaine de badauds sont venus sur les lieux et sont très proches de la zone d'intervention. Les forces de l'ordre les tiennent éloignés sur le talus,
- les voitures des badauds mettent le SMUR en difficulté pour rejoindre l'intervention,
- le chef de groupe décide de faire évacuer rapidement le VSAV et la VL CDG de la zone d'intervention suite à la demande de la police en raison de la tension ambiante,
- Met en place une jonction avec le SMUR durant le transit vers le CH Valence.



La jonction avec le SMUR est réalisée avenue de CHABEUIL. Après accord avec le médecin du SMUR, la victime est transporté directement au déchochage des urgences du centre hospitalier de Valence. L'équipe SP restera en salle de déchochage pour poursuivre la RCP.

L'hôpital est sécurisé par l'équipe de sécurité interne au CH et un important dispositif des forces de l'ordre par crainte du déplacement en nombre de la famille et amis de la victime. La victime est déclarée décédée à 18h35 par le médecin du CH Valence.

Au retour au CSP Saint-Marcel lès Valence, le chef de groupe demande l'intervention du soutien psychologique. Une équipe de 2 psychologues se déplace au CSP à 20h00 pour la réalisation d'un defusing.



Groupement
des
services opérationnels

service
doctrine, évaluation,
prospectives
opérationnelles

RETOUR D'EXPÉRIENCE



**Groupement
des
services opérationnels**

service
doctrine, évaluation,
prospectives
opérationnelles

ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES

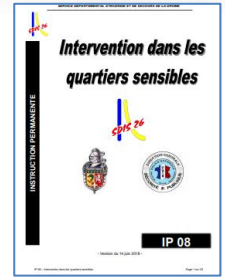
- Au départ du VSAV, l'équipage ne sait pas si la zone est sécurisée par la police
- Le délai de transit est très court (3 minutes)
- L'intervention se situe dans un quartier identifié quartier sensible
- Tension opérationnelle, il s'agit d'un troisième engagement pour plaie par arme à feu en 4 jours
- Présence de nombreux badauds sur place, le sentiment d'insécurité et la tension sont ressentis par les secours
- difficulté pour le SAMU de rejoindre la ZI

ÉLÉMENTS FAVORABLES

- Le CA VSAV garde du recul pour apprécier la situation dans son ensemble
- Décision rapide du CA du VSAV d'isoler la victime des regards à l'intérieur du VSAV
- Confirmation rapide par les forces de l'ordre que le tireur n'est plus sur place
- Concertation immédiate entre l'OPJ sur place et le COS
- Décision du COS d'évacuer la ZI sans attendre l'arrivée du SMUR
- Jonction rapide entre le VSAV et le SMUR à 2 km de la ZI
- Le defusing immédiat réalisé après l'évènement avec les intervenants

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Garder du recul pour apprécier une évolution défavorable de l'environnement
- Dans des contextes opérationnels avec des armes à feu, l'enjeu du COS est de concilier l'efficacité des secours et l'engagement en sécurité
- Une des priorités du COS est d'identifier le responsable des forces de l'ordre sur les lieux (COPG) afin de s'assurer de la sécurisation ou non de la ZI
- Dans les quartiers sensibles le regroupement de personnes est à prendre en compte pour la sécurisation de la zone d'intervention
- Le regroupement possible de personnes dans ces quartiers est également à prendre en compte dans le choix de l'itinéraire.
- Si l'on s'interroge sur la pertinence d'activer un soutien psychologique (defusing) c'est qu'il y en a besoin
- Penser à prendre en compte la préservation des traces et indices dans l'organisation d'une intervention à « caractère criminel »



[IP 08 Intervention dans les quartiers sensibles](#)



[NS 2021-18 procédure de déclenchement de l'USMP](#)



[PARTEX SDIS 45 Blessé par arme à feu au sein d'un quartier prioritaire](#)



[Prise en charge de victimes de traumatismes pénétrants](#)

